
NORME INTERNATIONALE 2384

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Documentation — Présentation des traductions

Documentation — Presentation of translations

Première édition — 1977-03-15

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2384:1977](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4947bec2-cf55-408a-a66e-41e0a552e96e/iso-2384-1977)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4947bec2-cf55-408a-a66e-41e0a552e96e/iso-2384-1977>

CDU 003/050 = 03

Réf. n° : ISO 2384-1977 (F)

Descripteurs : documentation, traduction, présentation.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 2384 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Documentation*, en collaboration avec le Centre européen de traductions (CET) et a été soumise aux comités membres en décembre 1975.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée : [ISO 2384:1977](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4947bec2-cf55-408a-a66e-41e0a5520060/iso-2384-1977)

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Pologne
Allemagne	Hongrie	Roumanie
Autriche	Iran	Royaume-Uni
Belgique	Israël	Suède
Brésil	Italie	Suisse
Canada	Japon	Tchécoslovaquie
Danemark	Mexique	U.S.A.
Égypte, Rép. arabe d'	Pays-Bas	Yougoslavie

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Documentation — Présentation des traductions

0 INTRODUCTION

Le but d'une traduction est de remplacer dans une certaine mesure le document original, bien que, chronologiquement, toute traduction soit secondaire par rapport à la publication originale. Cependant, même si l'on considère la traduction comme un document primaire, la version originale doit pouvoir être identifiée. La présente Norme internationale traite ces deux aspects des traductions.

1 OBJET

La présente Norme internationale établit des règles assurant la présentation des traductions sous une forme unifiée, susceptible de faciliter leur emploi par les différentes catégories d'utilisateurs.

2 DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale s'applique à la traduction de tout document, que celle-ci ait été complète, partielle ou abrégée, à l'exclusion des résumés. Quatre types de traductions sont envisagés, qui peuvent servir de guide pour tous les autres cas.

La présente Norme internationale ne traite pas des détails matériels de présentation de la traduction, tels que la composition, le format et les autres précisions concernant le papier, les marges, le mode d'impression et les caractères typographiques, pour lesquels les traducteurs et éditeurs doivent se conformer aux normes nationales et internationales correspondantes.

3 RÉFÉRENCES

ISO 8, *Documentation — Présentation des périodiques*.¹⁾

ISO 31, *(Grandeurs, unités et symboles)*.

ISO/R 639, *Indicatifs de langue, de pays et d'autorité*.

ISO 690, *Documentation — Références bibliographiques — Éléments essentiels et complémentaires*.

ISO 1086, *Documentation — Feuilles de titre d'un livre*.

ISO 3388, *Brevets — Références bibliographiques — Éléments essentiels et complémentaires*.

1) Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO/R 8-1954.)

2) Si la publication originale est une thèse, il faut l'indiquer.

4 ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION À INCLURE DANS LA PRÉSENTATION D'UNE TRADUCTION

L'identification d'une traduction comprend des éléments essentiels et des éléments complémentaires. Les éléments énumérés ci-dessous ont été déterminés conformément aux paragraphes 3.1, 3.2 et 3.3 de l'ISO 690. Ces éléments doivent être cités dans l'en-tête, de préférence dans l'ordre indiqué.

Le paragraphe 4.4 de la présente Norme internationale a été élaboré de façon à être conforme à l'ISO 3388.

Les éléments d'identification sur les pages de titre d'un livre doivent se conformer à l'ISO 1086. Pour la présentation des périodiques, il est recommandé de consulter l'ISO 8.

4.1 Traduction d'un livre ou d'une publication isolée²⁾

4.1.1 Éléments relatifs à la traduction

4.1.1.1 ÉLÉMENTS ESSENTIELS

- Nom du ou des auteurs, avec initiale(s), prénom(s) ou autres éléments d'identification : directeur de rédaction, rédacteur ou éditeur scientifique, auteur personnel ou collectivité-auteur de la publication originale.
- Titre de l'ouvrage traduit ou traduction du titre de l'ouvrage.
- Forme de la traduction : complète, partielle ou abrégée, et dans ces deux derniers cas, mention des parties traduites. Dans la mesure du possible, signaler les parties non traduites.
- Organisme responsable de la traduction, nom du (ou des) traducteur(s) et du directeur de rédaction, rédacteur ou éditeur scientifique de la traduction.
- Éditeur, lieu et date de publication de la traduction, ou s'il n'y a pas de publication, identification et adresse du responsable de la traduction.
- Numéro international normalisé des livres (ISBN).
- Mention de l'autorisation de traduire en exclusivité l'original (voir chapitre 19).

4.1.1.2 ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Langue de la traduction, désignée conformément à l'ISO/R 639.
- Traduction du titre de la collection ou de la suite.

4.1.2 Éléments relatifs au document original seul

4.1.2.1 ÉLÉMENTS ESSENTIELS

- Titre dans la langue originale (voir chapitre 9).
- Lieu(x) et date(s) de publication dans la langue originale.
- Numéro de l'édition.
- Éditeur(s) de la publication originale.
- Langue originale à partir de laquelle la traduction a été établie, désignée conformément à l'ISO/R 639.
- ISBN.

4.1.2.2 ÉLÉMENT COMPLÉMENTAIRE

- Titre de la collection ou de la suite, et numérotation à l'intérieur de la collection ou suite.

4.1.3 Éléments relatifs à une traduction intermédiaire (éléments essentiels)

- Titre de la publication dans la langue intermédiaire.
- Lieu et date de publication dans la langue intermédiaire.
- Numéro de l'édition.
- Éditeur de la publication dans la langue intermédiaire.
- Langue intermédiaire.
- ISBN.

4.2 Traduction d'un périodique ou d'une autre publication en série

4.2.1 Éléments relatifs à la traduction

4.2.1.1 ÉLÉMENTS ESSENTIELS

- Titre de la publication en série, dans la langue de traduction.
- Forme de la traduction : complète, partielle ou abrégée, et, dans ces deux derniers cas, mention des parties traduites.
- Organisme responsable de la traduction et nom du (ou des) traducteur(s) et nom du directeur de rédaction, rédacteur ou éditeur scientifique de la traduction.

- Année de publication, numéro du volume, de la livraison et de la partie traduite. Pagination.
- Éditeur(s).
- Titre clé (établi par l'ISDS¹⁾), numéro international normalisé des publications en série (ISSN).

4.2.1.2 ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Langue de la traduction, désignée conformément à l'ISO/R 639.
- Lieu(x) et date(s) de publication de la traduction.
- Renseignements sur la façon de se procurer cette traduction (numéro d'identification, date, prix).

4.2.2 Éléments relatifs au document original seul

4.2.2.1 ÉLÉMENTS ESSENTIELS

- Titre de la publication en série, dans la langue originale (voir chapitre 9).
- Année de publication, numéro du volume, de la livraison et de la partie, identification ou autres éléments bibliographiques, s'ils diffèrent de ceux de la traduction.
- Langue originale à partir de laquelle la traduction a été établie, désignée conformément à l'ISO/R 639.
- Titre clé (établi par l'ISDS¹⁾), numéro international normalisé des publications en série (ISSN).

4.2.2.2 ÉLÉMENT COMPLÉMENTAIRE

- Lieu de publication du document original, si cela est nécessaire à l'identification du périodique ou de la publication en série.

4.3 Traduction d'une contribution ou d'un article

4.3.1 Éléments relatifs à la traduction

4.3.1.1 ÉLÉMENTS ESSENTIELS

- Nom du (ou des) auteur(s) avec initiale(s), prénom(s) ou autres éléments d'identification : directeur de rédaction, rédacteur ou éditeur scientifique, auteur personnel ou collectivité-auteur du document original.
- Traduction du titre de l'article.
- Forme de la traduction : complète, partielle ou abrégée, et, dans ces deux derniers cas, mention des parties traduites.

1) Système international de données sur les publications en série.

- Organisme responsable de la traduction, nom du (ou des) traducteur(s) et du directeur de rédaction, rédacteur ou éditeur scientifique de la traduction.
- Renseignements sur la façon de se procurer cette traduction (numéro d'identification, date, prix).

4.3.1.2 ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Langue de la traduction, désignée conformément à l'ISO/R 639.
- Lieu et date de publication de la traduction.
- Si la publication n'est pas une traduction d'articles extraits d'une publication périodique, définir le caractère de ce document, par exemple : communication présentée à telle conférence, etc.
- Si la publication est la traduction d'une préimpression, il faudrait l'indiquer.

4.3.2 Éléments relatifs au document original seul

4.3.2.1 ÉLÉMENTS ESSENTIELS

- Titre de l'article, dans la langue originale (voir chapitre 9).
- Titre de la publication en série, dans la langue originale (voir chapitre 9).
- Année de publication, numéro du volume, de la livraison ou de la partie, pagination et autres éléments d'identification bibliographique.
- ISSN ou ISBN.

4.3.2.2 ÉLÉMENT COMPLÉMENTAIRE

- Lieu de publication du document original, si cela est nécessaire à l'identification de la publication en série.

4.4 Traductions de brevets et documents analogues

4.4.1 Éléments relatifs à la traduction

4.4.1.1 ÉLÉMENTS ESSENTIELS

- Nature du document.
- Pays de publication.
- Numéro d'identification complet.
- Nom du (ou des) pays des déposants ou bénéficiaires, personnes ou collectivités.
- Traduction du titre.
- Tous détails concernant son exploitation.

4.4.1.2 ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Numéro, date et pays de la demande.
- Numéro et date du dossier.

- Numéro et date de la priorité unioniste.
- Numéro et date de la publication.
- Date de dépôt du brevet.
- Nombre de revendications.
- Classification internationale des brevets.
- Classification nationale ou interne.
- Nom(s) et initiale(s) du ou des inventeur(s).
- Langue de la traduction, désignée conformément à l'ISO/R 639.
- Date de publication de la traduction.
- Pagination.

4.4.2 Éléments relatifs au document original seul (éléments essentiels)

- Titre du document.
- Langue du document original, désignée conformément à l'ISO/R 639.

5 PRÉSENTATION

Les subdivisions du texte original en chapitres, paragraphes, alinéas et leur numérotation doivent être respectées dans la traduction. On doit mentionner les différences de contenu entre la traduction et le document original, que ces différences soient des omissions, des corrections, des raccourcissements ou des adjonctions à des passages du texte, à des index ou à la bibliographie.

6 NOTES, NOTES EN BAS DE PAGE ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les titres des ouvrages et articles cités dans les notes, les notes en bas de page et références bibliographiques ou les notes du traducteur peuvent être traduits; dans ce cas, il est recommandé d'ajouter à leur suite entre parenthèses leur citation dans la langue originale (voir chapitre 9). Les observations du traducteur peuvent être données soit en bas de page, soit en adjonction à la fin de la traduction, en les faisant précéder de la mention «Note du traducteur» ou de l'expression correspondante, en usage dans la langue de traduction.

7 FORMULES, ÉQUATIONS, SYMBOLES, UNITÉS

De préférence, les formules, équations, symboles et unités doivent être disposés comme dans le texte original, sans être traduits.

Toute modification de symbole ou d'indice doit être mentionnée dans une note du traducteur.

Dans le cas où l'on procède à une conversion d'unités, les valeurs des données doivent être fournies entre parenthèses dans les unités d'origine à la suite de la valeur résultant de la conversion.

En tout état de cause, il y a lieu de se conformer aux parties appropriées de l'ISO 31.

8 FIGURES, LÉGENDES ET TITRES DES FIGURES ET DES TABLEAUX

La présentation et l'emplacement des figures doivent, de préférence, être identiques à ceux du texte original. Si la méthode de reproduction employée conduit à déplacer une figure, une référence appropriée doit être donnée à la place correspondante dans la traduction.

Le texte accompagnant les figures et les tableaux (titres, légendes et autres indications) doit être intégralement traduit.

Lorsque l'on reproduit les figures ou les tableaux de l'original, tous les textes et mentions qui s'y rapportent doivent être traduits et convenablement repérés.

9 TRANSLITTÉRATION

Dans le cas d'une traduction imprimée dans une langue dont les caractères ne sont pas ceux utilisés dans l'original, les titres de la publication et les noms d'auteurs et d'organismes doivent être translittérés conformément à la Norme internationale correspondante.

10 NOMS ET SIGLES D'ORGANISMES

Les noms d'organismes doivent être conservés tels qu'ils figurent dans le texte et les notes, à moins qu'il n'en existe un équivalent dans la langue de la traduction. Dans le cas contraire, le nom et le sigle des organismes peuvent être donnés traduits ou abrégés entre parenthèses, la première fois où ils apparaissent dans le texte. Dans les références bibliographiques, les noms des organismes doivent être fournis dans la langue originale (voir chapitre 9). Les traductions de ces noms peuvent être présentées entre parenthèses.

11 ABRÉVIATIONS

Les abréviations du texte original doivent être exprimées par leurs équivalents dans la langue de traduction, lorsque ceux-ci existent. Dans le cas où un tel équivalent n'est pas connu, l'expression représentée par l'abréviation doit, si possible, être développée la première fois où elle apparaît dans le texte.

12 TERMINOLOGIE

Comme la terminologie de la science ou de la profession en question doit être utilisée dans la traduction, le traducteur doit choisir des équivalents appropriés aux nouvelles notions ou termes. Il est recommandé que la traduction de ces notions ou termes soit suivie du terme original mis entre parenthèses.

Si la terminologie est conforme à une norme particulière, celle-ci doit être indiquée.

13 DÉTAILS SERVANT À L'IDENTIFICATION DES AUTEURS

Les détails servant à l'identification

– de l'(ou des) auteur(s) personne-physique, tels que Jr pour junior, Sr pour senior, doivent apparaître dans la langue de la traduction, si l'équivalence est consacrée par l'usage;

– du (ou des) titre(s) et des qualifications du ou des auteurs personne-physique doivent apparaître dans la langue de la traduction si l'équivalence est consacrée par l'usage;

– de l'autorité du (ou des) auteur(s), tels que «membre de l'Académie des sciences», doivent apparaître dans la langue de la traduction;

– du rapport du (ou des) auteur(s) avec le document, tels que directeur de rédaction, rédacteur ou éditeur scientifique, doivent apparaître dans la langue de la traduction.

14 RETRADUCTION

Lorsqu'une traduction a été faite à partir d'une autre traduction, il faut mentionner à la fois la source intermédiaire et la publication originale.

15 NOMS GÉOGRAPHIQUES

Les noms géographiques doivent être maintenus dans la langue du document original, à moins qu'il n'existe de ces noms un équivalent connu dans la langue de la traduction, tel que London – Londres – Londen. Il y a lieu de se conformer aux Normes internationales qui s'y rapportent.

Dans les références bibliographiques, les noms géographiques doivent être fournis dans la langue originale (voir chapitre 9).

16 DATES

La (ou les) date(s) de la publication originale doivent être citées dans la langue de la traduction, par exemple : Juin 1958, Automne 1973. Au cas où une publication est datée selon une ère différente de celle employée dans la langue de traduction (telle que l'ère japonaise), l'année correspondante doit être ajoutée entre parenthèses.

17 TRADUCTIONS DE PUBLICATIONS EN SÉRIE

Il est recommandé aux éditeurs de traductions de publications en série d'éviter d'employer d'autres titres que le titre original, ou sa traduction si elle est valable et autorisée. Il est également recommandé d'adopter dans la traduction un numéro de volume, de livraison, de partie, qui coïncide avec les éléments correspondants du document original. L'année de publication du document original doit apparaître en priorité par rapport à l'année de publication de la traduction. Par exemple : original publié en mai 1937, (traduit en octobre 1940). La pagination de la traduction doit être suivie, entre parenthèses, de la pagination de la publication originale.

18 NOM(S) DU (OU DES) TRADUCTEUR(S)

Le nom du traducteur doit toujours figurer parmi les éléments essentiels pour l'identification des traductions (conformément à la conception de la Fédération internationale des traducteurs et à la Recommandation n° 5 adoptée par l'UNESCO).¹⁾

19 AUTORISATION DE PUBLIER UNE TRADUCTION

L'autorisation de publier, avec ou sans exclusivité, doit accompagner la référence au document original, en tête de la traduction.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 2384:1977](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4947bec2-cf55-408a-a66e-41e0a552e96e/iso-2384-1977)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4947bec2-cf55-408a-a66e-41e0a552e96e/iso-2384-1977>

1) À l'exception des traductions de brevets et documents analogues.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2384:1977](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4947bec2-cf55-408a-a66e-41e0a552e96e/iso-2384-1977)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4947bec2-cf55-408a-a66e-41e0a552e96e/iso-2384-1977>